

COMMUNE DE LA CHAPELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 SEPTEMBRE 2020

- TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES :

Un projet d'aménagement pour la mise aux normes de la salle des fêtes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite avait été étudié en 2017 par la municipalité précédente avec les services de l'Etat.

Les normes réglementaires ont évolué et le projet ne respecte plus la réglementation aujourd'hui en vigueur.

Le Conseil Municipal décide de contacter les différents services compétents afin d'étudier un nouveau projet, et de solliciter les subventions liées au dossier.

- REGLEMENT D'UTILISATION DES BASSINS PUBLICS :

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un règlement d'utilisation des bassins publics, à savoir :

- aucune installation fixe sur les robinets des bassins
- raccordement aux robinets interdit
- puisage dans les lavoirs autorisé et retrait de l'installation une fois fini
- toute installation illicite à demeure sera retirée par la municipalité

Ce règlement devra être respecté par tous les utilisateurs.

- FONDS D'URGENCE COVID 19 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le Département de la Savoie a mis en place un fonds d'urgence Covid-19 pour les collectivités afin de les aider à financer les achats et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics dans le respect des gestes barrières.

Les dépenses réalisées pendant la période du 16 Mars au 31 Août 2020 peuvent être subventionnés à hauteur de 80 %, dans la limite de 1000 € pour la Commune de La Chapelle.

Afin d'assurer la sécurité des agents et du public accueilli à l'école et à la mairie, la Commune a réalisé des achats de gel hydroalcoolique, masques, équipements de protection pour un montant de 1315.16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire a déposé, auprès du Département de la Savoie, dans le cadre du fonds d'urgence aux collectivités Covid-19, une demande de subvention d'un montant de 1000.00 €.

- SYNDICAT MIXTE DE LA LAUZIÈRE – DESIGNATION DES DELEGUES

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte de La Lauzière, le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués de la Commune.

A l'unanimité, Mme REFFET Martine et Mr HILAIRET Gwenaël sont élus délégués titulaires au Syndicat Mixte de La Lauzière.

- CORRESPONDANT DEFENSE :

Le Conseil Municipal procède à la désignation du correspondant défense, en la personne de Mr QUILLET Grégory.

- RENOUVELLEMENT RESEAU AEP - MISSION DE MAITRISE ŒUVRE :

Le Conseil Municipal envisage la réfection d'une portion du réseau AEP entre Les Granges et l'entrée de Tigny (environ 420 ml).

Le Conseil Municipal décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Morin Maîtrise d'œuvre pour un montant de 5550 € HT.

- PROJET DE LIAISON RESEAU AEP AVEC LA COMMUNE D'ÉPIERRE

Le Conseil Municipal décide de reporter le projet dans l'attente de l'étude de financement.

- RESEAU DIT DE « LA VIEILLE EAU » à Gondran

Il a été constaté une fuite importante sur ce réseau. Le Conseil Municipal décide de contacter l'entreprise Arn'Eau pour une recherche de fuites.

- APPARTEMENT AU-DESSUS ECOLE

Le Conseil Municipal est informé de la libération du logement à compter du 17.10.20. Le Conseil Municipal décide de ne pas le relouer dans l'immédiat.

- CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC ET CRISE SANITAIRE

Le Décret n° 2020-570 du 14 Mai 2020 permet aux collectivités territoriales le versement d'une prime exceptionnelle aux agents ayant assurés la continuité des services publics pendant l'état d'urgence sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer cette prime aux agents de la Commune.

- PERMANENCES DE MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur Stéphane ROBIN assurera des permanences tous les samedis de 10 h à 12 h en mairie.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie, le 25 Septembre 2020

Fait à La Chapelle, le 22 Septembre 2020

Le Maire,
Stéphane ROBIN

